



Le Jacqueminois

Volume 11, numéro 7, Juin 2019

Des nouvelles du Conseil

Devriers de la séance de conseil de 12 juin 2019 :

- Approbation de l'horaire estival de la Mairie - fermeture des bureaux municipaux les vendres et après midi à partir du 21 juin jusqu'au 30 août inclusivement.
- Embauche de monsieur Mario Loubert au poste de journalier en voirie.
- Embauche de monsieur David Séguin Rivest au poste de préparé à l'entretien des parcs et bâtiments, dans le cadre du programme Emploi été Canada 2019.
- Lors de la séance de conseil prévue le 9 juillet prochain, un projet de règlement concernant l'utilisation de l'eau potable sera présenté.
- Prochain conseil, le 9 juillet 2019, 19 h, au Centre communautaire, 118, rue Renaud.

Vous êtes les bienvenus.

DÉPÔT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

PROCHAINES DATES :

- Sur rendez-vous tous les mercredis entre 13 h et 16 h jusqu'au 30 octobre inclusivement
- Samedi le 13 juillet entre 9 h et 12 h (sans rendez-vous)

1800-82, rue Principale (en face de la Mairie)

Ayez en main une pièce d'identité confirmant que vous êtes résident de Saint-Jacques-le-Mineur.

POUR TOUTS LES DÉTAILS : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/fr/cadre-appel-et-ten.html>

Merci de bien vérifier les consignes, plusieurs règles régissent ce service.

RÉSERVEZ CETTE DATE - 24 AOÛT 2019

FÊTE FAMILIALE DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR dès 13 h au Parc Canotier Beaudin (263, boulevard Édouard VII). Détails à venir dans le prochain communiqué.

VOUS AVEZ TROUVÉ UN ANIMAL SAUVAGE?



Chaque année de nombreux animaux sont amenés dans des centres de la faune alors qu'ils n'ont pas besoin de soins. C'est souvent le cas avec les jeunes mammifères (ex. félins légers, ratons) qui sont "abandonnés" par des personnes qui les croient abandonnés. La plupart du temps, ces jeunes animaux sont en bonne santé et leur mère n'est pas bien loin.

AVANT DE SECOURIR UN ANIMAL, SOYEZ CERTAIN QU'IL A RÉELLEMENT BESOIN DE VOTRE AIDE ET INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DES PERSONNES EXPÉRIMENTÉES.

1 877 846-6763, contactez ce service pour signaler raton lauréat, mouton, renard, chamois-courts, éléphants ou animaux agressifs ou paralysés.